

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
17

COMMUNE D'ILLFURTH

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260114-202603-DE



EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

DCM 2026.01.12 - 03

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT**, **Jean WEISENHORN**, **Pierre Paul KIENTZ** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET**, **Martine KLEINMANN**, **Sylvie PERRIN**, **Eric APTEL**, **Régine DOLLÉ**, **Véronique GEHIN**, **Benoit WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Olivier BELLOUIN**, **Emilie ERISMANN**, **Carine TSCHIEMBER**, **Pierre GANSER**.

Étaient absents excusés et ont donné procuration :

- Madame **Danielle BUHLER** à Madame **Régine DOLLÉ**
- Madame **Fabienne BAMOND** à Monsieur **Christian SUTTER**

Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE BOIS » 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Lors du précédent conseil, un virement de crédit d'un montant de 5000€ depuis le budget général vers le budget chaufferie a été approuvé.

La Trésorerie exige une décision modificative pour effectuer ce virement en complément de la subvention d'équilibre.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le budget principal 2025 de la commune,

VU le budget annexe 2025 de la chaufferie bois,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – section fonctionnement :

Imputation comptable	Dépense	Recette
Chapitre 73 – compte 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »	- 5 000	
Chapitre 65 - compte 65736221 «Budgets annexes à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale »		+ 5 000

BUDGET ANNEXE – chaufferie bois :

Imputation comptable	Dépense	Recette
Chapitre 011 - Charges à caractère général	+ 5 000	
Chapitre 75 - compte 757361 "Subventions versées par la collectivité de rattachement »		+ 5 000

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la Décision modificative n° 1 telle que présentée dans le tableau,

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

ILLFURTH, le 14 janvier 2026


Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH




Pierre Paul KIENTZ
Adjoint au Maire